

EXTRAIT

du procès verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 12 décembre 2008

Présidence : Jean François Meylan, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 9/2008 relatif à l'installation d'un ascenseur externe sur la façade sud du collège des Guébettes
- ouï le rapport de la commission chargée de ce projet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour l'installation d'un ascenseur externe sur la façade sud du collège des Guébettes
- de lui accorder un crédit de fr. 95'000.- à cet effet
- de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la Commune, compte courant Raiffeisen Morges Venoge 1178.68, avec amortissement sur 10 ans de fr. 9'500.00 par an

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2008

Le Président :
Jean François Meylan

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, attesté, la secrétaire

